

N° 37-2026

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Arnaud DEVILLIERS.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 09-04-2026

PRESENTS : BESSA Nicole, BLOT Michel, BOUYGUES Mélanie, CAMINADE Christelle, COSTE Gisèle, COSTES Jean-Claude, DARTIGOLLES Hélène, DELORME Fabrice, DEVILLIERS Arnaud, GARRIGUES Michel, JURQUET Bernard, LAURENS Claude, MAGNOUX Florent, ORLANDO Véronique, RANGER Pierre, VIGNEAU Céline

EXCUSES AVEC PROCURATION :

VIGOUROUX Nadine donne procuration à COSTES Jean-Claude

GUERIN Marco donne procuration à LAURENS Claude

EXCUSES : CHATILLON Emeline

ABSENTS : néant

Véronique ORLANDO a été élue secrétaire de séance.

Vu que la Mairie de Penne d'Agenais est adhérente de l'association Collectif de défense de la ligne SNCF Agen (CODELIAPP),

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

DESIGNER Mme VIGOUROUX Nadine en qualité de délégué auprès de l'association Collectif de défense de la ligne SNCF -Agen (CODELIAPP),

Objet :

ADMINISTRATION

**Désignation d'un délégué
auprès du Collectif de défense
de la ligne SNCF
(CODELIAPP)**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,
Arnaud DEVILLIERS,

La Secrétaire de séance,
Véronique ORLANDO,

"La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Bordeaux, par courrier ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication."